



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et Police de l'eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
UTMA - SB/LET201229
Tél : 05 59 80 87 18

Mél : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 22 septembre 2020

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien des cours d'eau l'Henx, le Portarieu et un de ses affluents et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur la commune de Mont.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service gestion et police de
l'eau

Juliette Friedling

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2 avenue du Président Pierre Angot
64053 Pau cedex 9